

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec**



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

# DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

**Bulletin de nouvelles**

Abonnement

**Archives**

À l'agenda

Communiqués / Discours /  
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes  
pratiques

Sites d'intérêt

## Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 4, no 44, lundi 13 décembre 2004

**La mobilisation en faveur de l'adoption par l'UNESCO de la  
Convention sur la diversité des expressions culturelles se poursuit**

### DANS CE NUMÉRO :

#### Communiqués, discours, déclarations

- Conférence parlementaire sur l'OMC : Commerce des services dans une perspective de développement - Déclaration de Bruxelles, le 26 novembre 2004
- « La France et le Mexique sont déterminés à travailler ensemble afin de permettre l'adoption de la Convention sur la diversité des expressions culturelles » - Déclaration conjointe France-Mexique sur la diversité culturelle - Mexico, le 18 novembre 2004
- Xe Sommet de la Francophonie : Le Vietnam soutient le projet de Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles et s'engage en faveur de son adoption - le 2 décembre 2004
- La dimension culturelle du développement durable : « Prenons en compte la diversité culturelle, et nous aurons un autre développement »
- Diversité culturelle et développement durable : « le développement durable passe par des lois équitables entre les pays »
- Diversité culturelle et pluralisme des médias à l'heure de la mondialisation

#### Publications récentes

- Concentrations transnationales des médias en Europe - Rapport
- Concentration des médias : menaces sur la diversité de l'information - Rapport

#### À l'agenda

- La culture, est-ce une excuse ? Les réserves d'Hollywood sur le projet de Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles : «La diversité culturelle ne doit pas poser de barrière commerciale»
- « Négociations de Doha : l'essentiel reste à faire » - Les États-Unis poursuivent en Afrique leur stratégie des négociations d'accords bilatéraux de libre-échange

## Communiqués, discours, déclarations

### Conférence parlementaire sur l'OMC : Commerce des services dans une perspective de développement - Déclaration de Bruxelles, le 26 novembre 2004

La Conférence parlementaire sur l'OMC est une initiative conjointe de l'Union interparlementaire et du Parlement européen visant à renforcer la démocratie au niveau international et donner une dimension parlementaire à la coopération

multilatérale sur les questions commerciales. L'idée de cette conférence a d'abord été lancée par les parlementaires ayant pris part à la Quatrième Conférence ministérielle de l'OMC à Doha en novembre 2001. Ils y ont adopté une déclaration appelant au renforcement de la transparence à l'OMC par une association plus étroite des parlements aux activités de l'Organisation. La session de Bruxelles de la Conférence qui a eu lieu au Parlement européen du 24 au 26 novembre 2004, fait suite à deux sessions qui se sont tenues l'une à Genève en février 2003 et l'autre à Cancún en septembre 2003 (à l'occasion de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC). La session de Bruxelles a permis aux parlementaires d'étudier les éléments nouveaux survenus à l'OMC, d'obtenir des informations de première main sur l'état actuel des négociations commerciales multilatérales et de réfléchir à une contribution parlementaire possible à la revitalisation de ce processus. Elle a aussi été l'occasion de procéder à un échange de vues et d'expériences avec des collègues d'autres parlements, de discuter avec des responsables gouvernementaux directement impliqués dans les négociations commerciales et d'entamer un dialogue avec des représentants de la société civile. Quelque 420 délégués, y compris des membres de parlement de 80 pays, y ont assisté.

À l'issue des travaux, la Conférence a adopté la *Déclaration de Bruxelles*, dans laquelle les parlementaires soutiennent que : «Pour être couronnées de succès, les négociations de l'OMC doivent associer tous les Membres de l'Organisation à toutes les étapes, et leurs résultats globaux devraient permettre la cohérence entre objectifs nationaux et respect des obligations internationales. A cette fin, il doit y avoir un véritable équilibre des avantages pour tous les Membres de l'OMC et des pays accédants, garantissant des relations fondées sur l'équité et sur la justice entre pays exportateurs et pays importateurs comme entre pays développés et pays en développement et privilégiant les avantages effectifs pour les pays en développement, particulièrement les moins avancés».

De plus, étant donné l'importance économique croissante du secteur des services dans tous les pays et l'expansion du commerce des services, les parlementaires recommandent d'« avancer prudemment dans la libéralisation du commerce des services, notamment ceux qui touchent aux droits humains fondamentaux et aux besoins élémentaires comme la santé publique, l'éducation, la culture et le social. La libéralisation de ces services ne doit pas être imposée par les pays riches ni être instrumentalisée dans les négociations sur les subventions à l'exportation. Cette approche est compatible avec les principes clés de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), qui permet la flexibilité dans l'ouverture à la concurrence du secteur des services et l'exclusion totale ou partielle de certains secteurs. Des délais plus longs pour la mise en œuvre de l'accès au marché donneront la marge de manœuvre nécessaire à ceux des pays en développement dont les mécanismes institutionnels sont faibles et où les négociations sur la définition des règles n'ont pas encore abouti».

Les parlementaires estiment notamment que «chaque pays doit conserver le droit de préserver sa diversité culturelle et de maintenir et développer les services publics».  
(Disponible en français, anglais)

- *Déclaration* : ([français](#) , [anglais](#) )
- *Document de discussion* : ([français](#) , [anglais](#) )
- *Ordre du jour annoté* : ([français](#) , [anglais](#) )
- [Site Web](#)

Haut de la page 

### **« La France et le Mexique sont déterminés à travailler ensemble afin de permettre l'adoption de la Convention sur la diversité des expressions culturelles » - Déclaration conjointe France-Mexique sur la diversité culturelle - Mexico, le 18 novembre 2004**

À l'occasion des premières *Rencontres d'affaires France Mexique Québec* qui se tenaient du 17 au 19 novembre dernier à Mexico, le Premier ministre français, M. Jean-Pierre Raffarin, a déclaré que l'un des principaux objectifs de son voyage au Mexique était de parler avec ses interlocuteurs d'actions pour la diversité culturelle. À cet égard, il a réitéré au président du Mexique, M. Vicente Fox, que : «c'est ensemble que [nous devons] organiser notre mobilisation pour la diversité culturelle. Nous avons, à l'UNESCO, une convention dont il faut obtenir la signature en 2005. Nous souhaitons développer un certain nombre d'actions en commun pour promouvoir ces idées de

diversité culturelle qui sont tant attachées à nos identités nationales. La diversité culturelle sera renforcée par toutes les initiatives d'échange qui sont multipliées, mais aussi par les événements comme le festival du cinéma ou comme l'exposition (.), qui montre combien les événements culturels sont l'occasion d'associer nos populations à cet engagement qui est le nôtre pour la diversité culturelle».

Cette visite s'inscrivait dans le cadre du partenariat entre le gouvernement français et celui du Québec, notamment sur les questions liées à la diversité culturelle, et comme l'a souligné M. Raffarin : «nous renforçons, par cette rencontre, le dialogue transatlantique et notamment les relations entre l'Europe et les Amériques». À ce titre, le gouvernement français et le gouvernement mexicain ont adopté une déclaration conjointe sur la diversité culturelle dans laquelle ils affirment leur détermination à travailler ensemble afin de permettre l'adoption à l'UNESCO de la *Convention sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques*. Ils estiment que cette convention doit respecter les principes et poursuivre les objectifs tels que : la reconnaissance de la spécificité et de la dualité des biens et services culturels; le droit des États à élaborer et mettre en œuvre des politiques culturelles et des mesures de soutien en faveur de la diversité culturelle; la nécessité d'une convention juridiquement contraignante et d'une articulation appropriée avec les autres instruments internationaux; la nécessité de pouvoir disposer de mécanismes de suivi efficaces et de mécanismes de règlement des différends; l'importance de la coopération pour le développement dans le domaine culturel. (Disponible en français)

- [Discours de M. Raffarin](#)
- [Déclaration conjointe](#)

Haut de la page 

## **Xe Sommet de la Francophonie : Le Vietnam soutient le projet de Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles et s'engage en faveur de son adoption - le 2 décembre 2004**

Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Francophonie étaient réunis les 26 et 27 novembre dernier à Ouagadougou (Burkina Faso) pour discuter des tâches, des orientations et de l'avenir de la Francophonie. En tête de la délégation vietnamienne, la vice-présidente du Vietnam, M<sup>me</sup> Truong My Hoa, a souligné lors de la cérémonie inaugurale que «le Vietnam apprécie hautement le thème du sommet, lequel traduit en effet non seulement une vision stratégique sur un problème mondial, mais aussi un problème d'actualité de notre Communauté et répond aux attentes des populations des pays membres». Elle a notamment déclaré que «Le Vietnam soutient le dialogue entre les cultures et les civilisations, l'élaboration d'une Convention internationale sur la diversité culturelle et s'efforce de contribuer à son adoption par l'UNESCO à la fin de l'année 2005». (Disponible en [français](#))

Haut de la page 

## **La dimension culturelle du développement durable : « Prenons en compte la diversité culturelle, et nous aurons un autre développement »**

M. Roger Dehaybe, administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), le 18 novembre 2004 - 2004/11/18

À l'occasion du X<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie dont le thème du développement durable était à l'ordre du jour notamment dans sa dimension culturelle, M. Dehaybe a expliqué, dans une entrevue accordée à Radio France internationale (RFI), l'importance des cultures dans le développement des sociétés et plaidé pour la prise en compte de leur diversité dans les politiques de développement. En effet, M. Dehaybe a rappelé « la grande victoire de la Francophonie », lors du sommet de Johannesburg où la diversité culturelle était retenue comme « l'un des piliers du développement durable ». Selon lui, « plusieurs échecs de la coopération s'expliquent par la non prise en compte de la réalité, de la diversité culturelle ». Il a espoir que la Francophonie puisse faire prévaloir sa vision de la diversité culturelle, dans la négociation de la Convention en cours à l'UNESCO et précise que ce combat fondamental n'est pas celui de la seule Francophonie, mais qu'il traverse l'ensemble de la communauté internationale et des sociétés, incluant notamment les partenaires ibéro-américains, arabes, lusophones de la Francophonie. Au sujet de l'avant-projet de Convention, il déclare que : «le minimum sur lequel il y a consensus est déjà un acquis considérable. Il faut aborder cette négociation, dans toutes ses phases, avec optimisme, vigilance et volonté. À

l'UNESCO, il y a autant de voix qu'il y a de pays, c'est le jeu multilatéral. Nous aurons une convention, et si nous le voulons, une bonne convention. On y verra plus clair en février, lors de la prochaine phase, et surtout lors de la Conférence générale de 2005» (Disponible en [français](#))

Haut de la page 

## **Diversité culturelle et développement durable : « le développement durable passe par des lois équitables entre les pays »**

M<sup>me</sup> Michèle Gendreau-Massaloux, rectrice de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) - le 19 novembre 2004 - 2004/11/19

Dans ses propos recueillis par Ariane Poissonnier, journaliste à RFI, M<sup>me</sup> Gendreau-Massaloux revient sur la conception francophone du développement durable, et détaille les recommandations des membres de l'AUF aux chefs d'État et de gouvernement réunis à Ouagadougou dans le cadre du X<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie. De fait, elle souligne que la diversité fait partie du message du développement durable et que les stratégies conduisant chaque société vers le développement durable passent par des rapports entre pays qui ne soient pas ceux de la loi du plus fort imposée aux plus faibles. Elle déclare en outre que cette conception du développement durable que l'AUF défend n'est pas monolithique. Selon elle, «c'est en cela, effectivement, qu'on ne peut dissocier cette vision du développement durable du grand élan que la Francophonie politique soutient en faveur de la création, à l'UNESCO, d'un instrument juridique pour protéger les biens et les expressions culturelles. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) apporte des outils utiles au développement des échanges, mais pour la Francophonie, pas d'OMC sans garanties particulières pour les biens culturels. Parce que ce n'est pas en développant le libéralisme économique que la production culturelle d'un village du Gabon, ses masques, par exemple, dans lesquels s'expriment des traditions et un art, va trouver sa place dans l'imaginaire du monde. Ces objets parlent - ils expriment une représentation des ancêtres, une puissance qui peut encourager chacun à faire preuve de son tempérament créatif - et ils parlent aussi bien en Europe qu'en Amérique, en Afrique, ou en Asie. Il faut encourager leur circulation. La convention (.) aura pour vertu de faire en sorte que les biens culturels ne dépendent pas des seules règles de l'OMC pour leur diffusion».

C'est pourquoi, soutient M<sup>me</sup> Gendreau-Massaloux, la Francophonie promeut la Convention sur la diversité culturelle, et elle a les moyens de faire prévaloir cette conception à l'échelle mondiale. Elle déclare: «la tentation hégémonique de chaque culture me semble être une loi universelle. Par conséquent, la culture anglo-saxonne n'est pas plus envahissante qu'une autre : elle semble l'être aujourd'hui à cause de sa suprématie économique. Il ne s'agit pas d'interdire à la culture anglo-saxonne d'être forte et vivante, mais simplement d'éviter que les biens culturels de souche américaine ne se substituent progressivement aux biens que peuvent produire des femmes et des hommes n'ayant pas la même représentation du monde, et qui sont également estimables et intéressants. (Disponible en français)

- [Interview](#)
- [Compte-rendu du colloque sur le développement durable](#)

Haut de la page 

## **Diversité culturelle et pluralisme des médias à l'heure de la mondialisation**

Conseil de l'Europe, Strasbourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2004 - 2004/10/01

La 7<sup>e</sup> Conférence ministérielle européenne sur la politique des communications de masse se tiendra à Kiev en Ukraine les 10 et 11 mars 2005 et portera sur le thème : *Intégration et diversité : les nouvelles frontières de politique européenne des médias et des communications*. Elle permettra aux participants d'examiner les activités futures du Conseil de l'Europe dans le domaine des médias. Les principaux sujets de la Conférence seront : la liberté d'expression et d'information en temps de crise; la diversité culturelle et le pluralisme des médias à l'heure de la mondialisation; et les droits de l'homme et la régulation des médias et des nouveaux services de communication dans la Société de l'Information. À cette occasion, le Comité directeur sur les moyens de communication de masse (CDMM) du Conseil de l'Europe a préparé les projets de textes politiques (un projet de déclaration politique, des projets de

résolutions sur les trois principaux sujets de la Conférence et un projet de plan d'action) qui devront être adoptés par les ministres lors de la Conférence et qui esquisseront les priorités des travaux futurs du Conseil de l'Europe dans le domaine du droit et de la politique des médias.

Dans le projet de résolution portant sur la *Diversité culturelle et pluralisme des médias à l'heure de la mondialisation*, les ministres des États participant à la Conférence réaffirmeront l'importance du pluralisme des médias pour le plein exercice de la liberté d'expression et d'information dans une société démocratique. Constatant la tendance croissante à la concentration dans le secteur des médias, tant en Europe qu'au niveau mondial, du fait en particulier de la mondialisation des économies, ils seront résolus à maintenir et promouvoir la diversité culturelle et linguistique dans les médias, parce qu'ils sont convaincus de la nécessité de l'adoption d'une convention internationale sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques. De plus, ils s'engageront à ce que la garantie et la promotion du pluralisme des médias soient l'un des objectifs centraux de leur politique nationale dans le domaine des médias au cours des années à venir. Ils conviendront à cette fin d'encourager la production et la distribution de contenus diversifiés, à la fois pour les médias traditionnels et les nouveaux services de communication, de même qu'ils apporteront leur soutien aux travaux menés à l'UNESCO en vue de l'adoption d'une convention internationale sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques.

Plusieurs organisations ont réagi à l'invitation du CDMM. Leurs commentaires sur les projets de textes ont fait l'objet d'une compilation

- Projets de textes : ([français](#), [anglais](#))
- Compilation des commentaires des ONG : ([français](#) , [anglais](#) )

[Haut de la page](#) 

## Publications récentes



### Concentrations transnationales des médias en Europe - Rapport

Conseil de l'Europe, Strasbourg, novembre 2004 - 2004/11

Ce rapport préparé par la Division des médias de la Direction générale des Droits de l'homme du Conseil de l'Europe s'intéresse aux tendances et aux conséquences de la concentration transnationale des médias en Europe et affirme la nécessité, pour le Conseil de l'Europe, ses États membres et les médias, de prendre des mesures afin de garantir que la liberté politique et la diversité culturelle puissent prospérer. Bien que l'expression «concentration transnationale des médias» fasse habituellement référence à la propriété de sociétés médiatiques, l'approche adoptée dans le rapport est plus large. Selon cette approche, il y a aussi concentration transnationale des médias lorsque : des sociétés ou conglomérats médiatiques distribuent leurs produits dans plusieurs pays, notamment des émissions spécifiquement destinées à d'autres pays que leur pays d'origine; des sociétés exercent leurs activités - directement ou par le biais de filiales, des médias de plus d'un pays; des sociétés, des individus ou des groupes d'individus sont propriétaires de sociétés médiatiques dans plusieurs pays. En outre, d'autres facteurs peuvent contribuer à la concentration transnationale des médias, par exemple les débordements et/ou les retransmissions hors des frontières ou le contrôle de portails Internet. Ainsi, les sociétés médiatiques deviennent moins nombreuses, l'accès au marché est rendu plus difficile pour les entreprises qui tentent de s'y implanter et les libertés éditoriales sont affectées; tout cela concourt à limiter l'expression d'opinions indépendantes et à réduire la diversité de la vie culturelle et sociale.

Cependant, recommande le rapport, il importe que l'Europe dispose de groupes médiatiques économiquement puissants. Ceux-ci ont la puissance économique et la masse critique nécessaires pour résister aux pressions externes; ils peuvent remplir une fonction de veille publique au niveau européen, promouvoir les normes, la diversité et les contenus européens, et opposer une alternative européenne aux importations culturelles. C'est lorsque les sociétés médiatiques transnationales deviennent trop dominantes que les problèmes surgissent. À cet égard, le Parlement européen avait déjà attiré l'attention sur les effets néfastes que la concentration transnationale des médias pouvait avoir sur le pluralisme médiatique et la diversité culturelle et linguistique en Europe. Dans ce sens, afin de comprendre le processus de concentration transnationale des médias, différents aspects sont mis en lumière dans ce rapport, notamment des aspects économiques, juridiques et technologiques, ainsi

que d'autres, liés à l'audience et aux contenus.

Le rapport soutient notamment que le nouvel environnement médiatique aux niveaux européen et mondial offre un choix plus vaste aux téléspectateurs et aux consommateurs en termes de nombre de chaînes et autres produits médiatiques disponibles mais pas, jusqu'à présent, en termes de diversité des contenus. Dès lors, l'enjeu consiste à veiller à ce que la liberté d'expression et d'information et le pluralisme des opinions fassent partie intégrante du futur environnement médiatique européen, et à ce que les médias européens reflètent et fassent progresser la diversité culturelle et linguistique en Europe. C'est pourquoi le rapport recommande qu'un certain nombre de mesures soient prises. Par exemple, le Conseil de l'Europe devrait examiner d'urgence les moyens, y compris une convention, qui permettraient de faire obstacle aux effets néfastes que ce phénomène pourrait avoir sur la liberté d'expression, le pluralisme et la diversité. (Disponible en [français](#) , [anglais](#) )

[Haut de la page](#) 

## **Concentration des médias : menaces sur la diversité de l'information - Rapport**

Bureau international du Travail (BIT), Genève, le 22 octobre 2004 - 2004/10/22

Dans un autre tout récent rapport rédigé par le Bureau international du Travail (BIT) sur *L'avenir du travail et de la qualité dans la société de l'information : le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques*, l'Organisation internationale du Travail (OIT) considère que les regroupements des médias occidentaux peuvent contribuer à affecter la diversité du contenu. Parmi les facteurs pouvant influencer négativement sur la qualité de l'information, l'OIT cite la concentration de la propriété des grands médias, les restrictions pesant sur la liberté d'expression et d'information et les préoccupations relatives aux valeurs démocratiques, à la diversité et à la représentation des femmes et des groupes minoritaires dans les médias.

Cependant, souligne le rapport, une « diversité accrue, une liberté d'expression et d'information étendue, des améliorations de la qualité technique et davantage d'investissements sont propres à contribuer à une meilleure qualité dans le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques ». À l'inverse, un renforcement de la diversité et de la liberté de la presse peut contribuer à améliorer la qualité des médias, des produits et des services du secteur des médias, de la culture et des industries graphiques. «Paradoxalement, on peut dire que selon les pays, la diversité culturelle est favorisée ou freinée par des multinationales ou des entreprises publiques du secteur des médias et du divertissement, lesquelles peuvent développer ou limiter la qualité et l'emploi », notent les experts de l'OIT. La diversité n'est pas toujours en progression là où l'attendent les idées reçues, souligne le rapport. À cet égard, les principaux médias occidentaux ont connu des regroupements multiples susceptibles de réduire la diversité des informations et des points de vue.

Ce rapport a servi de base à une réunion tripartite qui s'est tenue à Genève du 18 au 26 octobre dernier et dont l'objectif était d'examiner notamment la façon dont le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) a tenu compte des questions liées au travail et à la qualité dans la société de l'information au sein du secteur.

- Rapport : ([français](#) , [anglais](#) )
- Réunion tripartite : ([français](#), [anglais](#))

[Haut de la page](#) 

## **À l'agenda**

**La culture, est-ce une excuse ? Les réserves d'Hollywood sur le projet de Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles : «La diversité culturelle ne doit pas poser de barrière commerciale»**

*Le Figaro Économie*, édition du 6 décembre 2004 - 2004/12/06

C'est du moins « le sens » que donne M. Dan Glickman à la *Convention de l'UNESCO sur la protection de la diversité des contenus culturels et des expressions artistiques*.

M. Glickman en effet « s'inquiète » de ce que de nombreux pays puissent trouver « un tas de raisons pour entraver le libre-échange » en matière de biens culturels dont le cinéma : « Oui à la diversité culturelle , mais à la condition qu'elle ne gêne pas le commerce ».

Dans cette entrevue publiée par le supplément économique du *Figaro* , M. Glickmann, successeur de Jack Valenti à la tête de la *Motion Picture Association* (MPAA), le syndicat regroupant les majors américaines de l'industrie du cinéma, réagit à l'éventualité de l'adoption par l' UNESCO du projet de Convention actuellement en discussion dans de nombreux pays. Il déclare : «Les États-Unis ont à nouveau rejoint l' UNESCO en tant que nation. Nous participons donc à cette discussion. Il est important que la culture fasse l'objet de discussions internationales. Préserver sa culture, c'est préserver son identité nationale. Mais la position des États-Unis a toujours été de dire que cela ne doit pas servir d'excuse pour élever des barrières au commerce et pour empêcher les produits de circuler librement d'un pays à l'autre. C'est à cela que nous veillerons dans cette nécessaire discussion sur la diversité culturelle (.) D'autant que, par expérience, je sais que de nombreux pays trouveront tout un tas de raisons pour entraver le libre-échange». Il répète à l'envi : «La diversité culturelle est très importante, nous entendons d'ailleurs jouer un rôle constructif pour le cinéma. Néanmoins, nous devons être vigilants et nous assurer que cet argument ne sera pas utilisé comme excuse pour poser de nouvelles barrières commerciales (.) Il serait aberrant que l'on renonce au droit d'accéder librement aux marchés étrangers à cause de ces questions non commerciales».

Commentant ces déclarations, M. Maurice Ulrich, journaliste à *L'Humanité* , relève que «ces propos, sur le fond, aussi carrés soient-ils, ne sont en rien l'apanage exclusif du porte-parole des majors américaines. En Europe même, la constitution dont on débat, en rejetant explicitement tout ce qui peut nuire à la liberté du marché et de la concurrence, contient en elle-même le risque d'une telle vision « à l'américaine ». En revanche, il souligne que la Convention, en préparation à l'UNESCO, insiste notamment sur « le droit souverain des États d'adopter des mesures pour protéger et promouvoir la diversité culturelle sur leur territoire ». Il entend de fait s'opposer aux négociations de l'OMC pour la libéralisation de l'ensemble des échanges. À cet égard, il soutient que la France a joué un rôle important dans ce sens, et a gagné le soutien de la Chine lors du récent voyage du président de la République dans ce pays et est en discussion dans plusieurs dizaines de pays. À l'inverse, vingt-cinq pays, et non des moindres, ont déjà signé avec les États-Unis des accords de libre-échange excluant de fait qu'ils puissent ratifier cette Convention de l'UNESCO. Reste qu'un débat est ouvert laissant supposer la possibilité d'un bras de fer avec les États-Unis. À la condition que l'on ne s'affronte pas d'une main pour s'entendre de l'autre et que la constitution européenne ne démente pas ce que l'UNESCO affirme, déclare-t-il.

- [Le Figaro](#)
- [L'Humanité](#)

Haut de la page 

## **« Négociations de Doha : l'essentiel reste à faire » - Les États-Unis poursuivent en Afrique leur stratégie des négociations d'accords bilatéraux de libre-échange**

*Le Monde* , édition du 8 décembre 2004 - 2004/12/08

Selon cet article, après l'échec de Cancun, en septembre 2003, l'accord signé le 1<sup>er</sup> août à Genève entre les pays membres de l'OMC a eu le mérite de remettre le cycle sur les rails. Cependant, même s'il existe « un grand élan » sur les négociations commerciales, « une réelle volonté politique » de boucler le « cycle de Doha » début 2006, le chemin pour y parvenir est encore long. L'article souligne en effet qu'«après un début cahoteux, le « cycle de Doha » se poursuit sur fond de guerre commerciale généralisée qui ne favorise pas la sérénité au sein d'une organisation dont la crédibilité a été malmenée. Washington et Bruxelles se déchirent sur pas moins de treize contentieux portés devant l'OMC». À cet égard, l'article rapporte la menace du Congrès américain de quitter l'OMC, une organisation accusée d'être devenue « une ONU du commerce » : « De nombreux membres du Congrès sont exaspérés par la cascade de condamnations infligées récemment aux États-Unis par l'Organe des règlements des différends (ORD)».

Pendant ce temps, rapporte l' *AFP* , le représentant des États-Unis pour le Commerce extérieur, M. Robert Zoellick, entreprend une tournée en Afrique qui le mènera du 7 au 10 décembre au Sénégal, au Bénin et au Mali et du 10 au 13 décembre en Namibie et

au Lesotho. M. Zoellick va s'entretenir avec les responsables des trois pays de l'Afrique de l'Ouest des négociations de l'OMC relatives à la libéralisation des échanges commerciaux (négociations de Doha). Ces pays bénéficient également d'un accès particulier au marché américain dans le cadre de la *Loi sur le commerce et les possibilités économiques en Afrique* (AGOA) et font partie des pays qui peuvent prétendre à une aide au développement supplémentaire dans le cadre du Compte du millénaire. En Namibie et au Lesotho ses entretiens seront centrés sur des questions relatives à l'AGOA, au commerce bilatéral et au développement. Il doit également rencontrer en Namibie, les ministres du Commerce des cinq États membres de l'Union douanière de l'Afrique australe (SACU), qui comprend l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland, en vue de faire progresser les négociations entre les États-Unis et la SACU relatives à la conclusion d'un accord de libre-échange. La tournée de M. Zoellick fait suite à la promesse qu'il avait faite aux ministres du Commerce de ces pays il y a quelques mois à Genève de poursuivre un dialogue avec les pays africains. (Disponible en français)

- [Le Monde](#)
- [L'AFP](#)
- [Le Matin](#)

Haut de la page 

[Accueil](#) - [Bulletin de nouvelles](#) - [Archives](#) - Vol. 4, no 44

---

Politique de confidentialité - Réalisation du site



© Gouvernement du Québec, 2007